

## Étude économique de la Hongrie, 2007

Quels sont les défis posés par la réduction de l'important déficit budgétaire ?

Quelle est la crédibilité du programme de consolidation du gouvernement ?

Peut-on accroître l'efficacité des collectivités locales ?

Comment progresse le relèvement du taux d'emploi ?

Comment mieux concilier travail et vie de famille ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

### Résumé

L'assainissement des finances publiques figure au premier rang des priorités politiques. En effet, le gouvernement hongrois s'est lancé dans un ambitieux programme de consolidation budgétaire sur quatre ans qui fait suite à un nouveau record de déficit (9.2 % du PIB) enregistré au cours de l'année électorale 2006. Les hausses de recettes et les diminutions de dépenses qui en ont immédiatement résulté ont pour effet de modérer temporairement la croissance. Toutefois, si tout se déroule selon les prévisions, ce programme devrait bénéficier à l'économie à plus long terme. Ses retombées positives éventuelles dépendent néanmoins très fortement des facteurs suivants :

- **Discipline des procédures budgétaires** : Les travaux de renforcement des mécanismes budgétaires doivent être poursuivis. Un système de plafonds de dépenses contraignants devrait être envisagé. La réforme budgétaire devrait également être étendue aux administrations infranationales.
- **Maintien des gels de dépenses** : Le réaménagement qui s'est traduit par le versement à l'avance d'une partie du 13<sup>e</sup> mois de salaire aux salariés de la fonction publique n'aura pas de conséquence sur la réalisation des objectifs budgétaires 2007 pris sur la base des droits constatés. Néanmoins, il sera essentiel qu'à l'avenir, les pouvoirs publics résistent mieux aux pressions les incitant à accroître les dépenses provoquées par l'existence de recettes exceptionnelles.
- **Mise en œuvre du programme de réformes structurelles** : Les réformes du système de santé qui devraient entraîner des économies budgétaires sensibles sont assez bien avancées, et une réduction bienvenue des subventions des prix du gaz a déjà permis d'abaisser les dépenses publiques. Les réformes engagées dans le domaine de l'éducation sont positives, mais les modifications apportées au système des droits de scolarité en particulier devraient aller plus loin. Il est en revanche plus difficile de savoir si toutes les réductions prévues au niveau de l'administration seront effectivement menées à bien.

Cette Synthèse présente les évaluations et les recommandations de l'Étude économique de la Hongrie pour 2007. Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, composé des 30 pays membres de l'Organisation et de la Commission européenne, est responsable de ces Études. Le Département des affaires économiques prépare un projet d'étude qui est ensuite modifié sur la base des délibérations et publié sous la responsabilité du Comité.

La réussite de la réforme des dépenses publiques nécessite la participation des départements et des communes. En effet, il est aussi possible de réaliser des économies de frais généraux administratifs dans ces collectivités et les administrations infranationales sont chargées de rendre de nombreux services publics. Un examen approfondi de ces questions dans la présente *Étude* montre qu'il est nécessaire de :

- **Réaliser des économies d'échelles.** Les contraintes d'ordre politique excluent tout mouvement important de regroupement entre les petites municipalités qui sont très nombreuses. Cela étant, la prestation conjointe de services est répandue et devrait être encore encouragée. Les efforts de rationalisation consistant à remplacer les administrations départementales par des assemblées régionales devraient être poursuivis.
- **Réformer les systèmes de financement.** Le financement des administrations infranationales doit être simplifié, rendu plus transparent, et les comptes doivent faire l'objet d'une surveillance. Par ailleurs, l'utilisation d'indicateurs de résultats et de performances permettant de procéder à une évaluation comparative des services rendus doit devenir plus répandue. La réforme de la fiscalité locale devrait porter notamment sur l'élargissement de l'impôt sur les biens immobiliers et la suppression de la taxe locale sur les entreprises.

Le faible taux d'emploi de la Hongrie reste un handicap structurel majeur pour les performances économiques du pays. Une réforme salubre des prestations de chômage et des pensions de retraite anticipée a été opérée. Les modifications qu'il est prévu d'apporter aux pensions d'invalidité semblent prometteuses et une proposition concrète de réforme des pensions de vieillesse est projetée. La présente *Étude* examine de manière approfondie la question du congé parental de longue durée ainsi que d'autres aspects de la politique familiale.

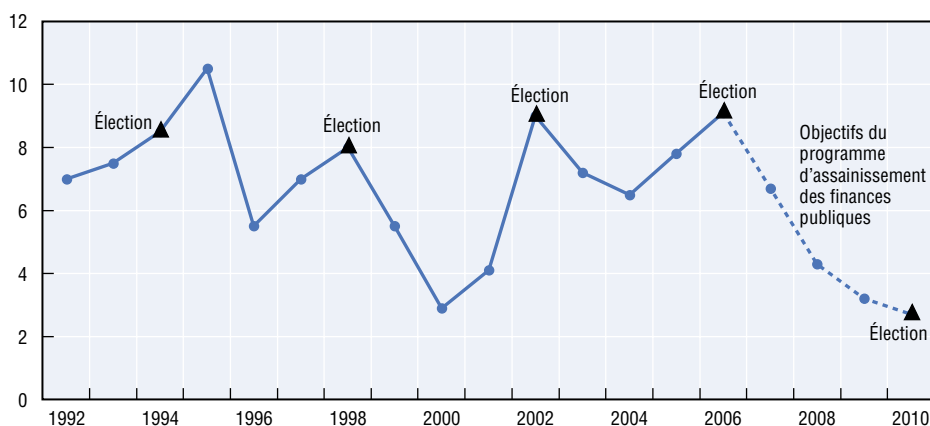
- **Les efforts actuellement mis en œuvre pour encourager les services de garde d'enfants sont bienvenus.** Au cours de la réforme à venir, il faudra envisager de continuer à renforcer les obligations de prestations imposées par l'administration centrale aux municipalités dans le domaine de ces services, qui doit s'accompagner d'un financement adéquat. Un système de chèques-services pour la garde d'enfants pourrait être un moyen d'augmenter l'efficacité des services rendus.
- **Il faudrait envisager de réformer les congés parentaux, très longs,** ainsi que de modifier le système connexe d'allocations complémentaires versées en espèces. Les économies réalisées pourraient être utilisées pour aider à financer l'augmentation de l'offre de services de garde d'enfants. ■

## Quels sont les défis posés par la réduction de l'important déficit budgétaire ?

Depuis la réélection en avril 2006 de la coalition de centre-gauche, le gouvernement a annoncé d'ambitieux projets d'assainissement des finances publiques, après avoir reconnu que le déficit pourrait bien être supérieur à 10% du PIB si aucune mesure de consolidation n'était prise et indiqué que l'entrée dans la zone euro en 2010 serait impossible. Le déficit de 2006, qui s'est établi à 9,2 % du PIB, a été un nouveau point culminant dans le cycle électoral de dépenses très marqué de la Hongrie. Les objectifs retenus par le gouvernement impliquent de rompre ce cercle. Les pouvoirs publics se sont fixés pour cible de parvenir d'ici la prochaine année électorale en 2010 à un déficit inférieur à 3% et ce, sur une base durable (voir le graphique 1). Le programme de consolidation budgétaire comprend des mesures immédiates sur le plan des recettes et des dépenses, dont beaucoup se veulent temporaires, combinées avec une réforme structurelle de grande ampleur des dépenses publiques. Les retombées potentielles sont très vastes. Le fait que le déficit soit ramené de manière durable à un niveau modeste permettrait d'abaisser la dette publique et aurait des répercussions positives sur l'économie par le biais de la baisse des taux d'intérêt, la réduction des déséquilibres de la balance courante et la diminution des problèmes liés à la volatilité des taux de change.

Étant donné l'ampleur des déséquilibres budgétaires, il n'y avait pas d'autre solution que de prendre des mesures draconiennes d'augmentation des recettes dans la première phase du programme. Celles-ci ont débuté à l'automne 2006 avec des hausses des contributions sociales des salariés, de la TVA et des taxes sur les entreprises. Elles ont entraîné une diminution des revenus disponibles des ménages et une pression sur les entreprises, lesquelles pèsent sur la demande. De fait, la croissance du PIB réel est passée bien en deçà de sa moyenne à long terme de 4 % pour s'établir entre 2 et 3 %, cette année et l'année prochaine. La hausse de la TVA, ajoutée à la diminution

**Graphique 1.**  
**DÉFICIT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE : HISTORIQUE ET OBJECTIFS**  
**En % du PIB**



Note : La ligne en pointillés allant de 2007 à 2010 représente l'évolution du déficit tel qu'il est prévu dans le Programme de convergence publié par le gouvernement en décembre 2006.

Source : Estimations de l'OCDE, Programme de convergence de la Hongrie 2006-2010.

des subventions des prix du gaz, a entraîné un sursaut d'inflation, suscitant par là-même des incertitudes quant à la fixation des taux dans la politique monétaire.

Deux grandes difficultés attendent les pouvoirs publics. La première consiste à garantir l'adoption de mesures adéquates en matière de réforme structurelle. Un certain nombre de mesures clés doivent encore être validées par le Parlement et certaines réformes sont par essence difficiles à mettre en place, même si la législation nécessaire existe déjà. La seconde consiste à s'assurer que les différentes mesures temporaires restent en vigueur. Ces deux difficultés sont imbriquées, dans la mesure où la progression en temps opportun de la réforme structurelle permettra d'empêcher le déraillement ou l'extension non souhaitée des mesures temporaires. La passe la plus difficile dans l'assainissement des finances publiques devrait se situer à partir de 2009, car à ce moment-là, la réforme structurelle sera censée réduire davantage le déficit, mais c'est aussi la période à laquelle les pressions en vue de nouvelles dépenses sont susceptibles de s'intensifier du fait de l'approche des élections de 2010. ■

### Quelle est la crédibilité du programme de consolidation du gouvernement ?

Plusieurs mécanismes contribuant au renforcement de la discipline budgétaire ont été consolidés en 2007. En particulier, les réserves sont plus importantes et les règles en matière de garantie de l'État et de dépenses en infrastructures ont été durcies. Il faut noter également l'adoption d'une nouvelle règle qui requiert que le projet annuel de loi de finances fasse apparaître un excédent primaire. Il s'agit là de mesures positives, et l'évolution doit se poursuivre selon la même ligne. *La règle relative à l'excédent primaire devrait être complétée de façon à ce que toute recette exceptionnelle puisse être utilisée pour réduire le déficit et la dette. D'autres mécanismes devraient également être envisagés. Comme suggéré dans des Études précédentes, un système contraignant de plafond de dépenses à moyen terme pourrait être un bon moyen pour continuer à progresser. On pourrait aussi concevoir d'impliquer davantage des organismes indépendants dans l'évaluation des projets budgétaires.*

Le gel des salaires dans la fonction publique joue un rôle important dans la phase initiale de consolidation budgétaire, mais il se révèle déjà difficile à maintenir. Un accord conclu avec les syndicats de la fonction publique au début de cette année a abouti à l'avancement du versement d'une partie du 13<sup>e</sup> mois de salaire, et un versement complémentaire est prévu en 2008 sous réserve de la réalisation d'autres économies budgétaires. Ce gel n'en a pas moins pour effet de perpétuer un cycle de politique en accordéon dans la fonction publique qui nuit au moral et au recrutement. A long terme, ce cycle devra être interrompu, par exemple grâce à des accords sur plusieurs années.

Les plus grandes économies immédiates induites par la réforme structurelle proviennent des réductions significatives du nombre de lits d'hôpitaux, de la diminution des dépenses en produits pharmaceutiques et de la baisse des

subventions du prix du gaz. Toutes ces mesures sont positives, elles avaient d'ailleurs été préconisées dans des *Études* antérieures. Cela étant, l'éventail complet des réformes des dépenses publiques va bien au-delà. Par exemple, une campagne générale de diminution des frais généraux administratifs a été lancée. L'administration centrale a procédé à des réductions budgétaires dans les ministères et formulé des plans détaillés de baisse dans d'autres organismes placés sous sa tutelle. Il est important que cette campagne soit étendue aux administrations infranationales. Il est également important d'enrôler les départements et les municipalités dans le processus de réforme dans d'autres domaines, car ces collectivités rendent et contrôlent une grande partie des services publics (voir ci-après).

La réforme des soins de santé consiste notamment à mettre sur pied un système à plusieurs niveaux dans lequel l'accès à certains types de soins nécessite une couverture d'assurance. On peut également saluer la plus large application du paiement des actes, en particulier avec l'introduction d'un paiement pour les consultations. En outre, le système hospitalier fait actuellement l'objet de réformes qui auront pour effet de mieux structurer et répartir les services entre spécialistes, généralistes et soins ambulatoires. Les progrès accomplis à ce jour dans ces domaines sont encourageants. Dans le même temps, les autorités avancent avec prudence et prévoient d'introduire un système d'assureurs multiples. Les mesures supplémentaires suivantes devraient être envisagées pour contribuer à renforcer l'efficacité de la réforme :

- Le rôle de « filtrage » des généralistes devrait être renforcé pour éviter que les patients soient dirigés de manière excessive vers les services spécialisés des hôpitaux.
- Les dirigeants des hôpitaux devraient avoir une marge de manœuvre plus large et une responsabilité plus grande vis-à-vis des déficits et des dettes.

Fait très positif, le budget de 2007 n'a pas prévu que les dépenses consacrées aux autoroutes seraient comptabilisées hors budget par le biais d'un partenariat public-privé, à la différence de ce qui s'est passé au cours des deux années précédentes. De fait, les flux financiers des deux entreprises publiques de construction d'autoroutes sont désormais intégralement repris dans les comptes de l'administration centrale et une limite a été fixée au montant de dette qu'elles peuvent cumuler. Par ailleurs, on note aussi une approche plus rigoureuse vis-à-vis des partenariats public-privé, ce qui mettra espérons-le un terme aux propositions indues visant très largement à faire passer certaines dépenses hors budget et *devrait permettre un renforcement de l'implication du secteur privé*. Dans le transport ferroviaire, des engagements de subventions à moyen terme ont été pris dans un effort visant à laisser la compagnie ferroviaire appartenant à l'État à l'écart d'un cycle d'emprunts lancés par le gouvernement. Par ailleurs, de fortes injections ponctuelles de capitaux seront effectuées en 2007 et 2008 pour consolider un programme de

rationalisation, même si le risque existe que ce programme ne donne pas tous les résultats escomptés.

En outre, plusieurs réformes importantes ayant des retombées à plus long terme sont soit en cours de mise en œuvre, soit projetées, notamment dans les domaines de l'éducation et des retraites :

- Dans l'éducation, les différents projets de rationalisation des services et de modification des mécanismes de financement apparaissent comme des avancées positives. Dans l'enseignement supérieur, l'élargissement de l'instauration de frais de scolarité est la bienvenue. *La réforme devrait être poursuivie pour réduire le lien qui est fait entre les droits d'inscription et les résultats aux examens. Un système dans lequel les droits seront plus uniformément appliqués, s'inspirant du mécanisme existant de prêts de l'État devrait être envisagé.*
- Plusieurs réformes sont en cours pour reculer l'âge effectif de la retraite. Un nouveau durcissement des conditions devant être remplies pour pouvoir prétendre aux pensions de retraite anticipée est prévu. *À terme, le plan de retraite anticipée le plus populaire (la « pension de retraite anticipée ») devrait être supprimé également car le versement des pensions ne peut être réduit, et la neutralité actuarielle de la « pension minorée de retraite anticipée » devra être vérifiée.* En outre, les réformes du système d'allocation d'invalidité semblent devoir s'accélérer, notamment avec l'introduction prévue d'une nouvelle prestation sous réserve de la participation à des programmes de rééducation et de modifications des dispositifs institutionnels de l'expertise médicale. Pour relever encore l'âge effectif de la retraite, *la proposition de réforme du système de pension vieillesse actuellement en cours d'élaboration devrait prévoir une hausse de l'âge obligatoire de la retraite au-delà de 62 ans.* ■

### Peut-on accroître l'efficacité des collectivités locales ?

Les municipalités et les départements sont chargés de fournir une grande partie des services publics, en conséquence, il est important qu'ils aient à la fois la motivation et les outils leur permettant de procéder à des améliorations significatives et de réaliser des économies importantes. Les administrations infranationales sont également à l'origine d'un grand nombre de projets d'investissement, et les montants plus importants d'argent en provenance de l'UE pouvant désormais être affectés à ces activités rend d'autant plus importante l'efficacité du système de gestion et de coordination des activités de développement.

Bien que des règles strictes imposent aux administrations infranationales de produire des budgets équilibrés, ceci n'offre aucune garantie en ce qui concerne les modes de financement ou l'efficacité des dépenses. De fait, la budgétisation des administrations infranationales souffre d'un manque de perspective à long terme et la marge d'amélioration de la transparence des comptes et de la surveillance comptable est très grande. De plus, l'ensemble du système de financement est excessivement complexe. Le chapitre qui

aborde en détail la question des administrations infranationales préconise les mesures suivantes :

- *Budgétisation.* Il faut renforcer les cadres de budgétisation sur plusieurs exercices. Par ailleurs, des règles distinctes d'équilibre budgétaire doivent être envisagées pour les éléments courants et les éléments de capital. La budgétisation sur plusieurs exercices pourrait également servir à supprimer les subventions de compensation en autorisant des déficits temporaires.
- *Transparence et surveillance.* Les mécanismes de révision des comptes devraient être élargis pour permettre une surveillance globale des comptes des administrations infranationales. Cette surveillance pourrait également être renforcée en autorisant la réalisation d'audits par des professionnels indépendants. De plus, il conviendrait d'adopter des réglementations imposant aux collectivités locales de soumettre de nouveaux comptes en cas de présentation de comptes ne respectant pas les normes, et les obligeant à accompagner toute violation des règles budgétaires d'un rapport exposant l'origine des problèmes et les plans prévus pour les résoudre. Enfin, les éléments hors budget devraient faire l'objet d'une transparence accrue et les marchés publics devraient être soumis à une surveillance plus étroite.
- *Utilisation de valeurs de référence.* Des progrès beaucoup plus rapides sont requis dans la mise au point d'indicateurs comparables de coût, de résultat et de performance.
- *Complexité.* Le gouvernement doit s'assurer qu'il donne une suite aux projets de réduction du nombre des subventions calculées sur la base d'une formule (normatives). Cela étant, la campagne en faveur d'une simplification du système devrait aller bien au-delà.
- *Questions fiscales spécifiques.* Un élargissement de la fiscalité immobilière est en cours d'examen dans le cadre de la réforme la fiscalité locale. Cette réforme devrait également prévoir la suppression de la taxe locale sur les entreprises. Des barèmes de valeur locaux devraient être définis, de façon à garantir que la taxe sur les biens immobiliers soit basée sur les prix du marché. De plus, des mesures doivent être prises pour supprimer les problèmes rencontrés dans le système d'affectation aux municipalités des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En particulier, le lien entre ces recettes et le financement de domaines spécifiques devrait être supprimé.

D'autres canaux doivent être utilisés pour encourager l'efficacité au niveau des dépenses dans les administrations infranationales. Un système dans lequel les municipalités seraient beaucoup moins nombreuses gagnerait en efficacité, mais pour l'instant, l'existence d'obstacles tant constitutionnels que politiques exclut toute réforme de ce type. En général, les administrations des petites collectivités s'efforcent de surmonter les problèmes d'efficacité grâce à des accords de prestations conjointes, et à une certaine souplesse

dans la répartition des missions entre les municipalités et les départements. Les mesures suivantes pourraient contribuer à améliorer encore le système :

- Bien qu'une fusion à grande échelle entre les municipalités se heurte pour l'instant à des obstacles insurmontables, des efforts devraient être déployés pour parvenir à un consensus sur le remplacement des dix-neuf départements par des assemblées élues dans les sept régions de niveau NUTS II.
- Le système mis en place par l'administration centrale en vue de l'encouragement financier de la prestation conjointe de services sur la base de « micro-régions » est utile. Cependant, une amélioration des mécanismes permettant de recueillir les commentaires du public sur les décisions prises par les conseils de maires qui gèrent ces services devrait être envisagée pour étayer le soutien apporté par les collectivités locales à ces prestations conjointes. Des règles permettant aux municipalités de transférer des responsabilités aux départements seraient également les bienvenues. Ces mesures seraient encore plus efficaces si l'on pouvait empêcher les municipalités d'imposer des règles concernant les modalités selon lesquelles les départements gèrent les services.
- Certaines réglementations relatives aux prestations de l'administration centrale devraient être adoucies parce qu'elles sont excessivement directives, et qu'elles bloquent plutôt qu'elles ne favorisent les améliorations d'efficience dans les services publics rendus par les administrations infranationales.
- Les administrations infranationales devraient avoir les coudées plus franches pour établir les contrats de travail de leurs salariés et pour fixer les niveaux de salaires. Des réformes du même type que celles envisagées au niveau de l'administration centrale en ce qui concerne la rémunération et la gestion des fonctionnaires devraient être adoptées à l'échelon des administrations infranationales. ■

### Comment progresse le relèvement du taux d'emploi ?

Le faible taux d'emploi de la Hongrie reste un handicap structurel majeur pour parvenir à relever le niveau de vie. L'élargissement des coins fiscaux et la modération des dépenses découlant des mesures d'austérité entraînent un affaiblissement temporaire de la demande de main-d'œuvre. En outre, les licenciements dans le secteur public vont dans un premier temps gonfler le chômage, même si la libération de ces ressources doit à terme contribuer à l'amélioration des résultats. Le gouvernement continue néanmoins à opérer des réformes du côté de l'offre de nature très positive qui devraient améliorer la réponse de l'emploi lorsque la demande repartira. Comme indiqué plus haut, des réformes utiles ont été faites dans des domaines fondamentaux, à savoir les pension de retraite anticipée, d'invalidité et de vieillesse. Les programmes d'assurance-chômage ont également été améliorés grâce à une concentration plus forte des prestations en début de période. Toutes ces réformes s'inscrivent dans le droit fil des recommandations formulées à l'occasion des analyses détaillées effectuées pour des *Études* antérieures.

Sur les autres fronts, les développements sont mitigés. Des efforts utiles sont en cours pour simplifier les programmes actifs du marché du travail. L'impact des « minima de salaire garantis » supplémentaires fondés sur le niveau d'instruction et les qualifications professionnelles requis pour un poste doit-être contrôlé de près. Ce système est en train d'assainir l'emploi grâce à la réduction des compléments de rémunération en espèces et des avantages en nature non déclarés, mais il est probable qu'il a aussi pour effet de renchérir à l'excès certains postes et d'en pousser d'autres vers l'économie souterraine. *D'autres moyens moins coûteux de réduire l'activité dans le secteur parallèle devraient être recherchés.* Des problèmes d'incitation subsistent du fait du barème fiscal. *Les abattements ayant pour but de réduire la facture fiscale des travailleurs à faibles salaires devraient être réformés, ou remplacés par d'autres mécanismes, afin de lisser les taux effectifs moyens et les taux marginaux.* ■

### Comment mieux concilier travail et vie de famille ?

En Hongrie, les femmes s'arrêtent plus longtemps de travailler lorsqu'elles ont des enfants que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, en grande partie à cause d'une politique de la famille qui permet d'opter pour un congé parental de longue durée accompagné de prestations en espèces. Il est vrai qu'en termes de taux d'emploi, cette question est moins impérieuse que celle qui consiste à s'attaquer au chantier des retraites anticipées et des invalidités, mais elle pose néanmoins un certain nombre de problèmes relevant de l'action publique. Il n'existe pas vraiment de preuves au niveau international qu'une politique de cette nature contribue à relever les taux de fécondité lorsqu'ils sont faibles, mais on sait en revanche qu'elle présente des inconvénients sur le plan économique. En effet, un long éloignement du marché du travail nuit aux revenus des femmes et à leurs perspectives de carrière, et du point de vue macroéconomique, il réduit le taux d'emploi et freine le développement du capital humain. L'action politique devrait donc s'efforcer davantage d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie de famille.

L'administration centrale a relevé les obligations de fourniture de services faites aux municipalités concernant les services de garde d'enfants et elle a accru ses subventions. Ces mesures devraient aider à combler les déficits de prestations découlant par exemple d'externalités dans le développement du capital humain et la cohésion sociale. A l'avenir, l'action des pouvoirs publics devrait porter en priorité sur les points suivants :

- Continuer à prendre en considération les besoins de services de garde d'enfants. L'impact des modifications apportées à la réglementation des prestations de services doit être suivi de près et, si nécessaire, renforcé par d'autres mesures. En termes de souplesse des services de garde d'enfants, les objectifs définis dans le programme du gouvernement doivent faire l'objet d'un suivi. En particulier, les plans visant à encourager l'allongement des horaires d'ouverture semblent prometteurs.

- *Réduire la contribution des municipalités aux coûts.* Il pourrait être utile de continuer à augmenter les subventions versées par l'administration centrale au titre de la fourniture de services, pour autant que des économies puissent être réalisées à un autre endroit du système : réduction des prestations en espèces versées aux familles par exemple. Les restrictions relatives aux frais de garde à la charge des parents devraient être allégées.
- *Mise en place de nouveaux mécanismes de financement.* Un système dans lequel les parents recevraient des chèques utilisables pour régler des services de garde d'enfant (éventuellement en lieu et place de prestations en espèces) pourrait constituer un moyen d'élargir la prestation et permettrait que les subventions reflètent plus exactement les préférences parentales.

Le congé parental accordé pour chaque enfant peut durer jusqu'à trois ans et va souvent au-delà, parce que les congés peuvent se chevaucher lorsque les femmes ont plusieurs enfants. Ces congés font partie d'un système complexe de prestations en espèces complémentaires versées lorsque les enfants sont en âge préscolaire. Les autorités hongroises estiment que cette politique reflète la volonté de la société qui préfère d'une manière générale que les enfants soient gardés à la maison. Toutefois, elle est coûteuse et les données internationales montrent qu'elle a des impacts négatifs sur la carrière des femmes. *Des réformes devraient être envisagées pour réduire la durée de ces congés et les économies ainsi réalisées devraient être affectées au financement des services de garde d'enfants.* En particulier :

- *La réforme pourrait prévoir la suppression de la prestation universelle pour le troisième enfant et une refonte totale des prestations versées lorsque les enfants sont en âge préscolaire. Quelles que soient les mesures spécifiques envisagées, les possibilités de congé de longue durée doivent être revues à la baisse et des économies doivent être réalisées dans les dépenses servant à financer les services de garde d'enfants. Ces réformes pourraient être dans une certaine mesure contrebalancées par une hausse du taux de compensation (voire un relèvement du plafond) des prestations d'assurance couvrant les six mois de congé de maternité. Un allongement du congé de paternité pourrait aussi être envisagé.*
- *Trois mécanismes pourraient aussi être supprimés sans que cela ait de répercussions significatives sur la portée universelle ou sur l'aspect « filet de sécurité » de l'action publique. Les montants versés en espèces au titre du « soutien social à l'enfant » font double emploi avec les nouvelles allocations versées en complément de l'allocation de chômage. Par ailleurs, l'allocation de maternité et l'allocation de troisième enfant constituent un soutien financier relativement modeste qui pourrait être intégré dans une autre prestation, les allocations familiales par exemple.*
- *Il faut envisager une modification du barème d'équivalence utilisé pour calculer les allocations versées en complément de l'allocation de chômage afin de s'attaquer aux problèmes liés au cercle vicieux de l'aide sociale. Parmi les mesures supplémentaires, on pourrait concevoir une extension de la période pendant laquelle il est possible de continuer à bénéficier d'une partie de ces allocations complémentaires lorsqu'on*

*a retrouvé un emploi, ou encore l'introduction de crédits d'impôts sur les revenus salariaux.*

Des travaux complémentaires sont nécessaires pour identifier et lever les obstacles à la création d'emplois en instaurant des horaires et une flexibilité adaptés aux besoins des parents qui travaillent. Des réformes supplémentaires offrant davantage de souplesse de choix aux salariés de la fonction publique donneraient un signal fort utile en la matière. Par ailleurs, lorsqu'il sera possible de procéder à des réformes fiscales, la reprise de la suppression progressive de la contribution forfaitaire des employeurs aux soins de santé devra figurer sur la liste des priorités. ■

**Pour plus  
d'informations**

Pour de plus amples informations à propos de cette Synthèse, veuillez contacter :

Philip Hemmings, courriel : [philip.hemmings@oecd.org](mailto:philip.hemmings@oecd.org), tél. : +33 1 45 24 76 69,  
ou Alessandro Goglio, courriel : [alessandro.goglio@oecd.org](mailto:alessandro.goglio@oecd.org),  
tél. : +33 1 45 24 75 71.

## Références



**Études économiques :** Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante :

[www.oecd.org/librairie](http://www.oecd.org/librairie).

**Pour plus d'informations :** De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques, et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : [www.oecd.org/eco](http://www.oecd.org/eco).

**Perspectives économiques n° 80**, décembre 2006. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : [www.oecd.org/eco/Economic\\_Outlook](http://www.oecd.org/eco/Economic_Outlook).

**Réformes économiques : Objectif croissance** – Édition 2007. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : [www.oecd.org/croissance/objectifcroissance2007](http://www.oecd.org/croissance/objectifcroissance2007).

---

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :  
[www.oecd.org/librairie](http://www.oecd.org/librairie)

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : [www.SourceOCDE.org](http://www.SourceOCDE.org)

---

## Où nous contacter ?

### SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : (33) 01 45 24 81 67  
Fax : (33) 01 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

### ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin  
Schumannstrasse 10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 288 8353  
Fax : (49-30) 288 83545  
E-mail :  
[berlin.contact@oecd.org](mailto:berlin.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

### ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE  
de Washington  
2001 L Street N.W., Suite 650  
WASHINGTON DC 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail : [washington.contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

### JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

### MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique  
Av. Presidente Mazaryk 526  
Colonia: Polanco  
C.P. 11560 MEXICO, D.F.  
Tél. : (00 52 55) 9138 6233  
Fax : (00 52 55) 5280 0480  
E-mail :  
[mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet :  
[www.oecd.org/centrodemexico](http://www.oecd.org/centrodemexico)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.